

LE BUDGET DES CULTES

RÉPONSE

DE

M. L'ABBÉ GAYRAUD A M. CAMILLE PELLETAN

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 1901



UD doc
14

PARIS

IMPRIMERIE PAUL FERON-VRAU

5, RUE BAYARD, 5

UD

doc

14

LE BUDGET DES CULTES

REPONSE DE M. L'ABBE GAYRAUD A M. CAMILLE PELLETAN

Séance du lundi 16 décembre 1901

M. l'abbé Gayraud. — Je prie la Chambre de vouloir bien me permettre de répondre quelques mots au manifeste anticoncordataire de l'honorable M. Camille Pelletan.

Ce n'est pas que je sois inquiet au sujet du résultat de cette discussion. Les raisons apportées par notre honorable collègue à cette tribune ne sont pas encore de nature à entraîner les votes de cette partie de l'Assemblée (*le centre*); et quand M. le président du Conseil apportera à son tour le manifeste concordataire du gouvernement, je suis certain qu'il trouvera sur les bancs de cette Chambre sa majorité de droite pour le suivre dans cette voie. (*Rires sur divers bancs.*)

M. Ferrette. — La majorité des sauveteurs !

M. de Baudry d'Asson. — La deuxième majorité.

M. Lucien Millevoye. — Ce n'est pas une question de majorité ou de minorité, c'est une question de principe.

M. l'abbé Gayraud. — Je remercie M. Pelletan d'avoir posé fort nettement la question; il l'a placée à mon sens sur son vrai terrain : « C'est une question politique, a-t-il dit, beaucoup plus qu'une question financière; il s'agit non de 42 ou 43 millions de plus ou de moins, mais des rapports de l'Etat avec l'Eglise. » Et voici en quels termes M. Pelletan a formulé la question qu'il a traitée devant nous : « La politique concordataire peut-elle être la politique de la République française ? »

Mon excellent et sympathique ami, M. Lemire, a déjà répondu à cette question. Il vous a dit : « La politique concordataire est incompatible avec une certaine théorie de certains républicains; mais elle n'est point du tout opposée à la véritable doctrine républicaine, qui est une doctrine de liberté et de respect des consciences. »

M. le président du Conseil répondra à son tour à la même question, et non seulement il prouvera que la politique concordataire n'est pas incompatible avec la politique républicaine, mais il démontrera, avec des preuves d'une éloquence et d'une efficacité qui nous sont connues, que la politique de défense et d'action républicaines exige le Concordat.

Un membre à gauche. — C'est un peu paradoxal !

M. l'abbé Gayraud. — J'arrive à l'examen de la réponse que l'honorable M. Pelletan a faite à sa propre question et je commence par les derniers arguments qu'il nous a présentés.

Il nous a parlé ce soir de la mainmise de l'Eglise sur les administrations de l'Etat. Je crois qu'il y avait dans cette partie de son discours beaucoup plus d'ironie que d'argumentation sérieuse, car personne ici ne peut se tromper sur le degré d'influence de l'Eglise dans le gouvernement de la France..... (*Mouvements divers.*)

M. Allemane. — Voyez les enfants des fonctionnaires !

M. l'abbé Gayraud. —et à mon avis, s'il y avait à s'inquiéter d'une influence occulte exercée sur l'Etat, ce n'est pas dans les sacristies mais dans les loges maçonniques qu'il faudrait la chercher. (*Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. Pelletan a raillé agréablement sur une autre matière : Pourquoi, demandait-il, les gouvernements républicains ont-ils nommé aux degrés élevés de l'armée et de la marine moins d'enfants du peuple que les gouvernements monarchiques ?

Ce n'est pas à moi de m'expliquer sur ce point : le gouvernement sans doute tiendra à répondre à cette question et à donner à notre collègue les explications qu'il désire.

Je passe donc sans m'arrêter davantage aux deux raisons apportées aujourd'hui à la tribune et longuement développées par M. Camille Pelletan. Je vais répondre au discours qu'il a prononcé jeudi.

Dans ce discours, notre honorable collègue a fait à la question posée par lui-même une réponse à la fois historique, théologique et philosophique.

Il a répondu tout d'abord que la politique concordataire ne pouvait pas être la politique de la République française parce que Napoléon s'est mal trouvé et a regretté d'avoir fait le Concordat.

Messieurs, je ne me sens pas du tout gêné par le conflit qui a éclaté, après le Concordat, entre Napoléon et le Saint-Siège. Je tiens que c'est un honneur pour l'Eglise d'avoir résisté au despotisme de Napoléon.

Je proclame donc que le despotisme de Napoléon s'est fort mal accommodé de l'énergie résistante de la conscience catholique, qui s'est manifestée surtout dans la personne du Souverain Pontife Pie VII. Aussi n'est-ce pas sans quelque satisfaction que j'ai entendu notre éloquent collègue s'écrier :

« A ce Pape qui l'avait couronné, à ce vieillard malade qu'il tenait prisonnier, vous savez quels indignes moyens de vexation il employa pour arracher le désaveu de ses plus chères, de ses plus respectables convictions. Mais il avait beau employer les ressources d'une énergie sans frein et d'un pouvoir sans limites, la force d'une religion n'est pas de celles dont on vient à bout par la seule violence matérielle ; et Napoléon retournait ses griffes formidables sur le granit qu'il avait relevé de ses ruines.

» Il n'avait pas compris, avec tout son génie, qu'une fois l'Eglise officielle restaurée, il importait peu que ses représentants fussent d'une faiblesse dérisoire vis-à-vis de son pouvoir écrasant ou même

que la foi fût devenue bien vacillante depuis Voltaire ; la force n'était pas dans les hommes, elle n'était pas même dans les croyances, elle était dans l'institution qu'il restaurait, dans la milice sacrée dont il reconstituait les cadres, dans l'autorité religieuse devant laquelle il avait incliné son front de victorieux, et il n'y avait pas de victoire remportée avec des canons et des baïonnettes qui pût obliger un vieillard désarmé, une fois qu'on l'avait proclamé le représentant de Dieu sur la terre, à dire : Oui ! quand il croyait que sa conscience lui commandait de dire : Non ! »

Eh bien ! je suis heureux d'enregistrer ces paroles ; elles prouvent qu'il y a dans l'Eglise, dans l'institution même de l'Eglise catholique, une force de résistance à la tyrannie et au despotisme dont nous ne pouvons que nous glorifier. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

La seconde raison donnée par M. Camille Pelletan, c'est que, depuis le Concordat, les partis politiques ont voulu se servir de l'influence de l'Eglise pour combattre la Révolution. Je ne conteste pas du tout que certains partis politiques aient voulu se servir de l'influence de l'Eglise. Mais il me semble que lorsque M. Pelletan a rejeté sur l'Eglise la responsabilité de certains événements qui se sont accomplis en ce siècle, il a étrangement dépassé la limite de l'exactitude historique.

« N'est-ce pas, s'est-il écrié, l'Eglise catholique qui a conduit la Restauration à essayer de déchirer elle-même sa propre charte, et contraint la France à une révolution de plus pour conserver les libertés que l'on croyait incontestées ? »

Eh bien, non ! ce n'est pas l'Eglise catholique.

M. Pelletan poursuit : « Même après cette révolution de 1830, dirigée elle-même contre le pouvoir clérical, est-ce que l'alliance obligée de l'Eglise avec tout ce qui veut résister au progrès démocratique n'a pas amené un régime sorti des barricades, un roi voltairien et un ministre huguenot à rechercher l'alliance des Jésuites et du Sunderbund ? »

Messieurs, je proteste contre cette affirmation de « l'alliance obligée de l'Eglise avec tout ce qui veut résister au progrès démocratique ». Il n'y pas d'alliance pareille, il ne peut pas y en avoir !

En outre, comment l'Eglise serait-elle responsable de la politique d'un roi voltairien et d'un ministre huguenot ? Non, l'Eglise n'est nullement responsable de la politique de la monarchie de Juillet.

Elle n'est pas responsable non plus du coup d'Etat du 2 Décembre, quoi qu'en ait dit M. Pelletan.

A l'extrême gauche. — Elle l'a béni ! C'est la même chose.

M. l'abbé Gayraud. — Le coup d'Etat du 2 Décembre, mais la grande majorité des Français l'a approuvé, vous ne pouvez pas le nier ! (*Mouvements divers.*)

M. Allemane. — Et le bénisseur, il ne vient pas de chez vous ?

M. l'abbé Gayraud. — L'Eglise ne s'est pas jetée non plus, comme on le prétend, dans nos luttes politiques. (*Rires et exclamations ironiques à l'extrême gauche.*)

M. Magniaudé. — La meilleure preuve, c'est votre présence à cette tribune.

M. l'abbé Gayraud. — Toutes les fois que vous rencontrez devant vous des catholiques défendant leurs droits, toutes les fois que vous voyez devant vous des prêtres défendant leur conscience, vous criez que l'Eglise se lève contre la République; moi, je dis que c'est la République qui méconnaît les droits et qui s'attaque à la conscience des citoyens. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. Castillard. — Qui donc a recommandé aux réactionnaires de se dire républicains en temps d'élection?

M. Devèze. — L'Eglise est avant tout une organisation politique.

M. l'abbé Gayraud. — Vous savez bien qu'il n'en est pas ainsi.

M. Louis Hémond. — La République était à peine née qu'elle était attaquée par l'Eglise.

M. l'abbé Gayraud. — Ce qui est vrai, c'est que l'Eglise a lutté, qu'elle lutte et qu'elle luttera toujours contre l'antichristianisme et l'athéisme de la Révolution.

Il est évident que si, pour vous, l'esprit de la Révolution est un esprit d'athéisme et d'antichristianisme, l'Eglise doit lutter contre cet esprit révolutionnaire.

Est-ce que vous pourriez songer à lui en faire un reproche sérieux? Lorsque vous attaquez l'Eglise, elle se défend; c'est son droit et c'est son devoir.

M. Dejeante. — Avec l'argent de la République!

M. l'abbé Gayraud. — Oui, Messieurs, l'Eglise combat l'athéisme et l'antichristianisme, mais elle accepte et approuve ce qu'il y a de juste et de légitime dans le mouvement démocratique issu de la Révolution. (*Rumeurs à gauche.*)

M. Devèze. — Il n'y a pas à faire de choix: le mouvement démocratique est un bloc.

M. l'abbé Gayraud. — En troisième lieu, l'honorable M. Pelletan nous a objecté que l'Eglise catholique n'est pas seulement une religion et un système de croyances religieuses, que c'est aussi un gouvernement politique, qui a toujours aspiré à la domination sur les Etats.

M. François Fournier. — Il avait absolument raison!

M. l'abbé Gayraud. — Eh bien! Messieurs, je ne conteste pas du tout que l'Eglise soit un gouvernement....

M. Devèze. — Vous le contestiez tout à l'heure.

M. l'abbé Gayraud. — Je ne l'ai jamais contesté! Monsieur Devèze, et l'interruption que vous faites prouve que vous n'avez pas bien saisi ma pensée.

Oui, l'Eglise est un gouvernement, parce qu'elle est une société constituée et organisée, et que toute société organisée doit avoir un gouvernement.

M. de Baudry d'Asson. — Et le gouvernement de la Franc-Maçonnerie? Nous le voyons à l'œuvre. (*Bruit.*)

M. l'abbé Gayraud. — Mais quel est l'objet de ce gouvernement? C'est la religion. Il existe donc une grande différence entre l'objet de cette société religieuse et l'objet de la société civile, et il n'y a aucune confusion à faire entre l'Eglise, gouvernement de

la société religieuse, et l'Etat, gouvernement de la société civile.

A gauche. — L'Eglise a été une puissance politique.

M. l'abbé Gayraud. — Certainement, l'Eglise a été une puissance politique, et elle l'a été par la force même des choses. Croyez-vous que ce soit par quelque dessein prémédité que l'Eglise soit arrivée à exercer au moyen âge une pareille puissance? Mais c'est la suite même des événements qui a poussé l'Eglise à la domination politique!

M. Périllier. — Qu'elle tient à conserver!

M. l'abbé Gayraud. — Je m'expliquerai tout à l'heure sur ce point.

C'est la suite même des événements historiques qui a produit cet état de choses que nous appelons le moyen âge, dans lequel on voit l'Eglise et l'Etat unis dans une alliance intime, l'Etat mettant sa force et son autorité au service de la religion.

Du reste, ce n'est pas la seule force des choses qui a amené la constitution de la société chrétienne du moyen âge; c'est aussi de la part de l'Eglise, la conscience de son rôle civilisateur. (*Bruit à gauche.*)

M. François Fournier. — Surtout en faisant la Saint-Barthélemy!

M. le président. — Monsieur Fournier, vous êtes inscrit pour répondre; veuillez garder le silence.

M. le comte de Lanjuinais. — C'est à l'Eglise que nous devons notre civilisation.

M. l'abbé Gayraud. — Quelle était, à la chute de l'Empire romain, au moment de l'invasion des Barbares, la seule puissance capable de prendre en mains les intérêts sociaux, la défense du peuple? (*Nouveau bruit à gauche.*) L'histoire nous l'apprend, il n'y avait que l'Eglise catholique; et voilà comment l'Eglise, pour travailler à son œuvre civilisatrice, s'est mise à la tête de la société civile elle-même.

Qu'il se soit mêlé dans cette œuvre séculaire, œuvre faite par des hommes, encore que providentielle, des ambitions humaines, je ne le nie pas; qu'il y ait eu des erreurs et des fautes commises, c'est naturel; on retrouve partout les faiblesses de l'homme. Mais ce grand événement historique doit être considéré dans son ensemble, et je maintiens que la véritable philosophie de l'histoire en conclut légitimement que l'influence de l'Eglise au moyen âge a été, somme toute, une influence heureuse. (*Très bien! très bien! à droite.*)

L'Eglise a d'abord résisté aux Césars de Rome, ensuite elle a résisté aux Césars de Byzance, plus tard, elle a résisté aux Césars germains et enfin, dans les derniers siècles, elle a soutenu la lutte contre le réganisme de Philippe le Bel, de Louis XIV, de Joseph II et de Napoléon.

Eh bien, dans toutes ces luttes, qu'est-ce qui était en lice? D'un côté la conscience humaine et ses droits. Défendus par qui? par l'Eglise catholique. De l'autre côté, la force du glaive, la puissance brutale de l'Etat.

M. le comte de Lanjuinais. — Très bien! très bien!

M. l'abbé Gayraud. — Toujours, depuis sa fondation jusque

dans ces derniers siècles, mais surtout au moyen âge, l'Eglise a travaillé au triomphe de la conscience sur la force matérielle. Voilà a vérité historique.

Aujourd'hui les temps sont changés. Vous le savez, l'Eglise, depuis longtemps, n'aspire plus à la domination politique et ne la revendique plus. (*Interruptions à gauche.*)

M. Périllier. — Vous ne paraissez pas bien convaincu !

M. l'abbé Gayraud. — Je vous demande pardon, Monsieur Périllier, je n'apporte ici que l'expression sincère de ma pensée. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Non, l'Eglise n'aspire plus aujourd'hui à la domination politique ; et si vous voulez bien me le permettre, je vais vous citer là-dessus quelques lignes d'un document authentique, d'une encyclique du Souverain Pontife Léon XIII, datée du 1^{er} mars 1885. Voici la véritable doctrine, la doctrine officielle de l'Eglise sur les rapports des deux puissances :

« Dieu a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile ; celle-là préposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines. Chacune d'elles, en son genre, est souveraine ; chacune est renfermée dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. Il y a donc comme une sphère circonscrite dans laquelle chacune exerce son action *jure proprio*. »

Telle est la doctrine catholique sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. On confond souvent, dans cette question, la théorie théologique, qui est la véritable doctrine de l'Eglise, avec le droit public qui, à une certaine époque, a été le droit des gens dans l'Europe chrétienne.

Ce droit a existé, c'est vrai, mais il ne faut pas y voir l'expression toujours adéquate et complète de la doctrine théologique. On doit tenir compte des événements qui ont suscité ce droit public, et, par suite, l'interpréter à la fois d'après les principes et d'après les faits sociaux qu'il suppose. C'est ainsi que l'on arrive, à l'aide d'une sage critique, à reconnaître dans le droit lui-même la véritable doctrine sur ce point si délicat.

Donc, aujourd'hui, il est suranné de prétendre que l'Eglise aspire à la domination politique ; l'Eglise ne fait qu'une chose, elle maintient sa mission divine, elle maintient ses droits à propager le christianisme et à le défendre. Elle accepte en même temps le régime politique de la tolérance mutuelle, elle ne réclame que la liberté. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

L'esprit de domination que vous reprochez souvent à l'Eglise, vous le voyez, dites-vous, dans l'action publique des catholiques. Ce sont les tendances des catholiques, les légitimes ambitions des catholiques, dont vous faites un crime à l'Eglise ; mais à tort, car enfin, depuis quand, dans notre démocratie, les citoyens catholiques n'auraient-ils plus le droit, comme tous les autres, d'aspirer à gouverner leur pays d'après leurs propres doctrines ? (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Chamerlat. — Leur royaume n'est pas de ce monde. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. l'abbé Gayraud. — Tous les citoyens français ont ce même droit. Nous avons comme vous, comme tous les partis qui sont dans cette Chambre, le droit d'aspirer à diriger les affaires de notre pays d'après nos principes politiques, d'après nos maximes de gouvernement. (*Très bien ! Très bien ! à droite.*)

M. de Baudry d'Asson. — C'est non seulement notre droit, mais notre devoir.

M. Eugène Fournière, ironiquement. — Je demande un budget de 40 millions pour la franc-maçonnerie et un budget de 40 millions pour le groupe socialiste.

M. l'abbé Gayraud. — Vous voulez avoir une politique socialiste ; vous prétendez mettre la main sur le gouvernement du pays et vous aspirez à y appliquer vos doctrines. C'est votre droit.

M. Charles Gras. — Sans doute, mais nous ne sommes pas subventionnés pour cela.

M. l'abbé Gayraud. — Comme citoyens, vous avez le droit de travailler à prendre en mains la direction des affaires du pays. Mais, si vous avez ce droit, pourquoi ne l'aurions-nous pas également ? Pourquoi nous autres, catholiques, ne pourrions-nous pas aussi y prétendre ? (*Applaudissements à droite.*)

M. Louis Hémon. — Ce que vous oubliez, c'est que vous êtes des privilégiés, c'est que le Concordat donne à l'Eglise une parcelle de l'Etat et le bénéfice du budget. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. l'abbé Gayraud. — Nous avons les mêmes droits que vous sur ce point. Nous voulons les maintenir. Lors donc que vous reprochez à l'Eglise d'aspirer à la domination politique, vous commettez une double erreur : vous attribuez à l'Eglise une doctrine et des aspirations qu'elle n'a pas, et vous déniez en même temps aux catholiques des aspirations et des droits qu'ils possèdent en vertu même des principes fondamentaux de la société moderne. (*Applaudissements à droite.*)

M. Périllier. — Tout cela serait vrai si nous n'avions pas le Concordat. Il est trop commode d'avoir en même temps le Concordat et la liberté !

M. l'abbé Gayraud. — En quoi le Concordat peut-il gêner la liberté des citoyens catholiques ?

M. Périllier. — En ce qu'il vous lie à l'Etat et vous met sous la dépendance du gouvernement.

M. l'abbé Gayraud. — M. Pelletan nous a — je m'y attendais — parlé du *Syllabus*. « On ne peut pas contester sérieusement, nous a-t-il dit, que le *Syllabus* n'ait tranché contre l'esprit moderne la plupart des problèmes de politique pure. »

Je voudrais bien savoir tout d'abord pourquoi l'Eglise n'aurait pas le droit de trancher ces problèmes contre l'esprit moderne. Je voudrais bien savoir pourquoi l'esprit moderne serait un esprit absolument intangible et dont le respect s'imposerait à nos consciences.

M. Louis Hémon. — Alors ne vous présentez pas comme démo-

erate. Vous avez tort de vous présenter ainsi. (*Applaudissements à gauche.*)

M. l'abbé Gayraud. — Est-ce que vous croyez que l'interruption de mon honorable collègue me gêne? (*Rires à gauche.*) Pas le moins du monde. M. Hémon sait très bien que je n'ai jamais hésité à me proclamer démocrate et à déclarer hautement que j'acceptais et que j'approuvais la démocratie.

M. Louis Hémon. — C'est justement pour cela que votre langage d'aujourd'hui a lieu de me surprendre, car, si vous êtes avec le *Syllabus*, il est difficile que vous soyez avec l'esprit moderne dont le *Syllabus* est la plus éclatante condamnation. (*Applaudissements à gauche.*)

M. l'abbé Gayraud. — J'entreprends justement de vous démontrer, mon cher collègue, que le *Syllabus* n'est pas, du moins comme vous l'entendez, la condamnation de l'esprit moderne. (*Exclamations et rires à gauche.*)

M. le président. — C'est le moment d'écouter, Messieurs. (*Nouveaux rires.*)

M. l'abbé Gayraud. — Je veux auparavant dissiper une confusion introduite dans le débat par l'honorable M. Hémon.

M. Hémon m'a demandé pourquoi je me présentais comme démocrate. Par là il a confondu, ce me semble, l'esprit moderne et la démocratie. C'est cette confusion que je ne puis admettre; c'est cette assimilation que je conteste. Je m'expliquerai tout à l'heure sur ce point.

A l'extrême gauche. — Faites-le tout de suite!

M. l'abbé Gayraud. — Laissez-moi poursuivre mon argumentation. Vous devez savoir que je n'ai pas l'habitude de reculer devant les difficultés.

Je répète ce que j'avais l'honneur de dire. Vous faites un crime à l'Eglise d'avoir condamné l'esprit moderne dans le *Syllabus*. Je vous demande d'abord pourquoi l'esprit moderne serait intangible, et ensuite pourquoi l'Eglise n'aurait pas le droit de le condamner. C'est la première question que je pose.

La seconde question est celle-ci : Si l'esprit moderne est un esprit libéral, de quoi se plaint-on ? Le véritable esprit libéral doit admettre même la négation de la liberté. (*Exclamations à gauche.*)

Je sais bien que vous autres, vous n'admettez pas la négation de la liberté; c'est au nom de la liberté que vous avez supprimé par la guillotine tous ceux qui ne voulaient pas l'admettre. (*Applaudissements à droite. — Interruptions et bruit à gauche.*)

Votre attitude, Messieurs, ne me surprend pas. Mais je dis — et ce n'est pas sans réflexion que je le dis — que le véritable libéralisme doit admettre à côté de lui la doctrine qui nie la liberté, qui ne veut pas reconnaître le régime de la liberté. Sans cela le libéralisme aboutit à la pire des intolérances et au pire des despotismes, au despotisme et à l'intolérance qui se pratiquent au nom même de la liberté. (*Très bien! très bien! à droite.*)

J'arrive maintenant à l'objection qu'on me faisait tout à l'heure,

à cette difficulté que vous croyez inextricable, à savoir si le *Syllabus* est, oui ou non, la condamnation de l'esprit moderne.

(*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. de Baudry d'Asson. — Ils ne l'ont pas lu. (*Rires.*)

M. l'abbé Gayraud. — Je suis convaincu, en effet, que beaucoup ne l'ont pas lu.

M. Gustave Rivet. — Nous l'avons lu mieux que vous!

M. le président. — J'espère qu'on n'en demandera pas la lecture; le budget s'en trouverait bien ajourné. (*On rit.*)

M. l'abbé Gayraud. — Je vous demanderai tout d'abord ce que vous entendez par esprit moderne. (*Exclamations à gauche.*)

C'est là un terme vague qu'il est nécessaire d'expliquer....

M. Louis Hémon. — En 1789, on l'a précisé.

M. l'abbé Gayraud. — Si, par esprit moderne, vous entendez certaines théories politiques fondées sur la négation même de Dieu et du christianisme....

M. Louis Hémon. — L'Etat n'est pas compétent dans ces questions.

M. l'abbé Gayraud. — Si par esprit moderne vous entendez ces théories politiques, ah! sans doute l'Eglise a condamné l'esprit moderne, je ne fais aucune difficulté de l'avouer et j'estime que personne d'entre vous ne le trouvera surprenant.

Mais si, par esprit moderne, vous entendez l'avènement de la démocratie, si vous entendez les libertés civiles et politiques....

M. Louis Hémon. — Nous entendons par esprit moderne l'esprit de 1789.

M. l'abbé Gayraud. — Si vous entendez la déclaration des Droits de l'homme, eh bien! je vous mets au défi de trouver, dans le *Syllabus*, la négation de ces maximes. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Je vous mets au défi de trouver, dans le *Syllabus*, la négation de la démocratie et de la liberté politique. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Je vous mets au défi de trouver, dans le *Syllabus*, ni la négation du suffrage universel, ni la négation de la tolérance entre les citoyens.

(*Exclamations à gauche.*)

Cela vous étonne?

A gauche. — Oui! oui!

M. l'abbé Gayraud. — Eh bien! relisez ce soir le *Syllabus* (*Exclamations et rires sur les mêmes bancs*) et vous vous assurerez qu'il en est ainsi.

Je crois être dans la Chambre l'un de ceux qui connaissent le mieux le *Syllabus*....

M. Charles Gras. — Et qui savent le mieux s'en servir.

M. l'abbé Gayraud. — et, peut-être, celui qui est le plus compétent pour en parler. (*Bruit.*)

A l'extrême gauche. — Ce n'est pas sûr.

M. l'abbé Gayraud. — Je dis : peut-être.

Eh bien! supposez maintenant que le *Syllabus* soit la condamnation de ces libertés publiques, de ces maximes politiques de nos

gouvernements modernes, je ne crains pas de demander ce que vous, Messieurs de la gauche et de l'extrême gauche, vous auriez à reprocher à l'Eglise?

M. Charles Bos. — C'est admirable!

M. l'abbé Gayraud. — Cela peut-être admirable, Monsieur Charles Bos, et je vous remercie de l'admirer.

M. Périllier. — C'est un admirable paradoxe!

M. l'abbé Gayraud. — Vous reprochez à l'Eglise d'avoir employé la force de l'Etat à défendre l'idée chrétienne? C'est là, n'est-ce pas, l'une des grandes objections que vous adressez à l'Eglise catholique. Quand vous parlez du moyen âge vous avez surtout en vue, pour employer vos expressions, « cette mainmise de l'Eglise catholique sur l'Etat ».

Mais à quoi donc, Messieurs, employez-vous, vous autres, les forces de l'Etat? (*Très bien! très bien! à droite.*) Vous les employez depuis vingt ans à combattre nos doctrines! (*Interruptions à gauche.*)

M. de Baudry d'Asson. — Heureusement pour la France, Dieu est plus fort que le diable! (*Rires et bruit.*)

M. l'abbé Gayraud. — Depuis vingt ans, vous employez les forces de l'Etat à faire prévaloir — ou à essayer de faire prévaloir — vos doctrines anti-chrétiennes.

M. François Fournier. — Il y a encore des communes qui n'ont pas d'école laïque: c'est une preuve que l'Etat n'emploie pas toutes ses forces contre les doctrines de l'Eglise.

M. le président. — Ne vous arrêtez pas aux interruptions, Monsieur Gayraud; si nous continuons ainsi, le budget ne sera pas fini pour les élections. (*On rit.*)

M. l'abbé Gayraud. — Dans l'hypothèse où l'Eglise aurait condamné nos libertés publiques, je comprendrais que de pareilles objections fussent dirigées contre nous par de véritables libéraux, par des libéraux sincères, par des gens qui veulent la liberté pour tous et l'égalité de tous les citoyens dans la liberté. Mais par vous? Je ne comprends pas de votre part une objection de ce genre.

Comment! depuis que j'ai l'honneur d'appartenir à cette Chambre, j'entends constamment les orateurs de la gauche apporter ici des attaques passionnées contre la liberté de l'enseignement.

M. le comte de Lanjuinais. — Au nom de la liberté!

M. Gustave Rouanet. — Contre le monopole de l'enseignement!

M. l'abbé Gayraud. — contre la liberté d'association religieuse, contre la liberté de conscience, contre la liberté politique. Et c'est vous qui nous reprochiez d'attaquer la liberté! (*Applaudissements à droite.*)

Pendant tout le XIX^e siècle, les catholiques ont lutté pour la liberté de l'enseignement, pour la liberté d'association, et vous, à quoi aspirez-vous à cette heure? A supprimer cette liberté de l'enseignement, à supprimer d'une façon complète la liberté d'association pour les Congrégations religieuses.....

M. Charles Bos. — Parfaitement!

M. l'abbé Gayraud. — Les catholiques demandent la liberté;

vous la leur refusez, et c'est vous qui reprochez aux catholiques d'avoir opprimé la liberté! (*Applaudissements à droite.*)

M. Walter. — Nous ne voulons pas de votre enseignement.

M. Eugène Fournière. — Nous sommes de bien grands scélérats; nous ne voulons pas nous laisser faire. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. l'abbé Gayraud. — Nous non plus, nous ne voulons pas nous laisser faire. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. — En attendant, écoutez-vous les uns les autres. (*Sourires.*)

M. l'abbé Gayraud. — Vous invoquez ici les doctrines libérales; eh bien! il est un certain libéralisme qu'on nous oppose toujours: c'est le libéralisme maçonnique. (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*)

A gauche. — C'est votre bête noire!

M. l'abbé Gayraud. — Examinons-le.

M. le rapporteur général. — Cela peut être intéressant.

A droite. — Il y a des Jésuites même dans la Franc-Maçonnerie.

M. l'abbé Gayraud. — Ce libéralisme-là s'inspire de Voltaire. Voici, entre autres sources d'inspiration, un texte de cet écrivain contre l'Eglise catholique. (*Bruit.*)

A gauche. Lisez! lisez!

M. l'abbé Gayraud. — Je vais vous le lire immédiatement.

M. Eugène Fournière. — Vous lirez aussi son mémoire sur les serfs. (*Bruit.*)

M. le président. — Vous pouvez bien écouter Voltaire en silence, Messieurs!

M. l'abbé Gayraud. — « La religion chrétienne, a-t-il écrit, est une religion infâme..... »

A l'extrême gauche. — C'est vrai!

M. Jules-Louis Breton (Cher). — Très bien! très bien!

M. de Baudry d'Asson. — Je proteste énergiquement.

M. le président. — Je vous prie, Messieurs, de ne pas froisser la conscience d'un certain nombre de vos collègues.

M. l'abbé Gayraud. — « La religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent. Il faut que les philosophes courent les rues pour la détruire. Ecrasons, écrasons l'infâme! » (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Je constate que vous approuvez et que vous applaudissez ces paroles.

M. Eugène Fournière. — Voltaire n'a jamais demandé de bûchers pour les prêtres.

M. l'abbé Gayraud. — Vous, Monsieur Hubbard, qui êtes un membre influent de la Maçonnerie française, vous venez d'applaudir à ces paroles de Voltaire, et par là vous confirmez ce que j'avais l'honneur de dire tout à l'heure, à savoir que ces paroles sont bien l'expression de la doctrine de la Maçonnerie.

M. Gustave Hubbard. — De toute la Révolution.

M. l'abbé Gayraud. — Et vous trouvez étrange que nous ne vou-

lions pas accepter de pareilles doctrines? que nous les combâtons? Et vous nous accusez, nous, vous nous reprochez, à nous, de nous défendre contre une politique inspirée de pareilles maximes?

Un maçon de marque a renchéri encore sur ces paroles de Voltaire: « Oui! disait-il, nous devons écraser l'infâme, mais l'infâme, ce n'est pas le cléricanisme, l'infâme, c'est Dieu! »

M. Gaston Galpin. — Qui a dit cela?

M. Maurice-Binder. — C'est celui qu'on a mis à la tête de la marine. (*Bruit.*)

M. l'abbé Gayraud. — J'estime que nous avons le droit de riposter à de pareilles déclarations de guerre. Ceux qui veulent faire, dans ce Parlement, une politique s'inspirant de pareilles doctrines — c'est là-dessus que j'insiste en ce moment — n'ont pas le droit de nous reprocher notre prétendue intolérance. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Au Convent de 1893 (*Ah! Ah! à l'extrême gauche.*) on a fait la proposition suivante:

« Le Convent charge le Conseil de l'Ordre d'organiser sur toute l'étendue du territoire de la République une agitation destinée à permettre enfin l'écrasement du cléricanisme (*Très bien! très bien! sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche*), par l'application des lois scolaires et militaires (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs*), la séparation des Eglises et de l'Etat (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) et la suppression pure et simple des Congrégations religieuses. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Qu'est-ce que ce cléricanisme dont il est parlé dans cette proposition du Convent de 1893? Voici ce que disait un orateur des Loges:

« La distinction entre le catholicisme et le cléricanisme est bonne pour la tribune. Ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le catholicisme et le cléricanisme ne font qu'un. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice-Binder. — Qui a dit cela?

M. l'abbé Gayraud. — Je lis cela dans la *Chaine d'union*.

Je le répète — et c'est uniquement ce que j'entends démontrer en ce moment, — lorsqu'il y a dans un pays des hommes politiques qui s'inspirent de pareilles doctrines et qui veulent ouvertement employer toutes les forces de l'Etat pour les faire prévaloir, ces hommes sont mal venus à reprocher à l'Eglise d'avoir condamné la liberté.

M. Eugène Fournière. — Ils ne sont pas payés!

M. Gustave Rouanet. — On n'a pas fait passer les 70 millions de l'Eglise catholique aux Loges maçonniques.

M. l'abbé Gayraud. — Si je me trouvais en présence de véritables libéraux, d'hommes politiques ayant le respect des droits et de la conscience de leurs adversaires, je n'insisterais pas comme je le fais, mais j'insiste parce que je n'admets pas que vous fassiez sans cesse à l'Eglise catholique le reproche d'être l'ennemie de la liberté, alors que vous employez toutes vos forces à combattre la liberté. (*Applaudissements à droite.*)

Je tiens à montrer qu'il y a un parti politique ennemi acharné de

la liberté et qui n'aspire qu'à la détruire dans ce pays. (*Interruptions à gauche.*)

Voici quelques lignes d'un article de la *Lanterne* du 29 octobre 1901:

« Remarquons tout d'abord, dit ce journal, que si la doctrine de la liberté d'enseignement était la vérité philosophique, il faudrait interdire l'enseignement à l'Etat et fermer les portes des lycées et des collèges. Car, si l'enseignement doit être libre, c'est une restriction importante au droit d'enseigner que de favoriser des deniers du contribuable tel ou tel établissement, sous prétexte qu'il est dirigé par un fonctionnaire. Par ce moyen, l'Etat fait aux citoyens qu'il a dotés du droit d'enseigner une concurrence désastreuse et déloyale. »

Voilà ce que dit le rédacteur de la *Lanterne*. J'avoue que j'ai été particulièrement satisfait de trouver ces lignes dans ce journal, car il y a deux ans, si je ne me trompe, au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique, j'avais moi-même fait ce raisonnement à la tribune en faveur de la liberté d'enseignement.

Il avait alors excité l'hilarité de ces Messieurs de l'extrême gauche. Je le retrouve aujourd'hui sous la plume d'un rédacteur de la *Lanterne*. Ce rédacteur nie purement et simplement que la doctrine de la liberté d'enseignement soit la vérité philosophique. Que reprochez-vous alors au *Syllabus*? Si le *Syllabus* a nié que la liberté fût une vérité philosophique, comme vous le prétendez, il a parlé comme la *Lanterne*. (*Exclamations et rires à gauche.*)

M. Eugène Fournière. — On voit que vous avez approfondi la scholastique du XII^e siècle.

M. l'abbé Gayraud. — Voici encore quelques lignes d'un article de M. Viviani, que je regrette beaucoup de ne pas voir à son banc, article extrait de la *Revue politique et parlementaire* du mois de février 1900. M. Viviani s'exprime en ces termes:

« Si, sous prétexte de liberté, il était permis de corrompre par l'erreur préméditée les intelligences débiles, nul ne pourrait répondre de l'avenir. »

Ainsi donc, d'après M. Viviani, la liberté n'est pas un droit absolu; d'après lui, il n'y a pas de liberté pour l'erreur préméditée.

M. Jules-Louis Breton (Cher). — On n'a pas le droit d'empoisonner quelqu'un.

M. l'abbé Gayraud. — Qu'est-ce que cette négation de la liberté pour l'erreur préméditée, si ce n'est la quintessence même du *Syllabus*? (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Vous reprochez précisément au *Syllabus* de n'avoir pas admis la liberté de l'erreur; eh bien! M. Viviani n'admet pas davantage la liberté de l'erreur.

Et puis, il y a une question que je poserais à l'honorable M. Viviani s'il était là; je lui demanderais quel est le criterium dont il se servira pour distinguer la vérité de l'erreur? En vertu de quel principe discernera-t-il entre les doctrines? En vertu de quelle autorité imposera-t-il une doctrine comme vraie et repoussera-t-il une autre doctrine comme une erreur préméditée? Je ne reconnais à

la raison de personne le droit de s'imposer à la raison de personne.
(*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Charles Bos. — Alors, vous ne croyez pas à l'infaillibilité du pape?

M. Eugène Fournière. — Vous opposez la révélation divine à la raison humaine; voilà tout le procès.

Sur divers bancs. — Aux voix! aux voix!

M. le président. — Messieurs, vous ne pouvez pas crier « Aux voix! » Mais il est vrai que nous discutons le budget en ce moment-ci. (*Très bien! très bien!*)

M. le comte de Lanjuinais. — Il fallait le rappeler tout à l'heure à M. Pelletan.

M. le président. — C'est un abus évident que d'introduire dans la discussion du budget des développements étrangers. (*Interruptions à droite.*) Mon observation ne s'adresse d'ailleurs pas plus à l'orateur qui est à la tribune qu'à ceux qui l'y ont précédés. (*Très bien! très bien!*)

M. l'abbé Gayraud. — Je suis de l'avis de M. le président: c'est un abus que de porter ici de pareilles discussions. Mais je l'ai toujours déclaré: tant qu'on attaquera ici la doctrine catholique, je monterai à la tribune pour la défendre. Laissez ces questions de côté et je ne viendrai pas les introduire ici moi-même. (*Applaudissements à droite.*)

Je tiens à faire connaître le libéralisme que pratique le parti qui est, dans cette Chambre, le plus entreprenant et le plus audacieux! (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. de Baudry d'Asson. — Voilà un discours gênant pour la gauche.

M. l'abbé Gayraud. — Vous savez — je m'adresse particulièrement à nos collègues de l'extrême gauche — ce qui s'est passé pendant les dernières vacances à Chaumont. Les journaux ont publié ce que je vais avoir l'honneur de vous lire:

« Le groupe socialiste de Chaumont, après avoir discuté sur le cas du citoyen Humblot au sujet du mariage religieux de sa fille:

» Attendu qu'il n'a pas tenu sa promesse de ne pas assister à la cérémonie religieuse;

» Attendu que le citoyen Humblot a outrepassé son engagement de socialiste, étant donné que l'on ne peut être socialiste et clérical.... » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Par ces motifs, le groupe exclut le citoyen Humblot, qui ne peut continuer à représenter le parti et le somme de donner sa démission de conseiller municipal. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le comte de Lanjuinais. — Voilà de vrais libéraux!

M. l'abbé Gayraud. — « De plus, le groupe décide que, dans l'avenir, tous les membres qui agiront de même en matière de cultes seront exclus sans discussion. » (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

« Il invite tous les groupes de France à agir pareillement pour leurs membres et leurs élus. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est bien là la doctrine du parti socialiste, n'est-il pas vrai? (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Puisque telle est la doctrine du parti socialiste....

M. Gustave Rouanet. — Telle est la doctrine de ce groupe qui avait pris un engagement, et un engagement pris doit être respecté. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. l'abbé Gayraud. — Puisque telle est la doctrine de ce groupe du parti socialiste, je demande, Messieurs....

M. Allemane. — Voulez-vous me permettre un mot?

M. le président. — Messieurs, il n'est pas possible de discuter de la sorte.

M. Allemane. — M. Humblot avait pris l'engagement comme matérialiste de ne jamais aller à l'église.

M. l'abbé Gayraud. — Remarquez que je ne blâme pas ce qui a été fait....

A l'extrême gauche. — Eh bien, alors!

M. l'abbé Gayraud. — Si vous aviez suivi mon argumentation, vous m'auriez compris.

Je ne blâme pas ce que les socialistes de Chaumont ont fait; j'estime qu'ils sont dans leur droit....

A l'extrême gauche. — C'était aussi leur devoir.

M. l'abbé Gayraud. — Mais vous qui reconnaissez ce droit aux socialistes de Chaumont, pourquoi voulez-vous le dénier aux catholiques?

M. Bouveri. — Les socialistes n'émargent pas au budget!

M. l'abbé Gayraud. — Qu'est-ce que ce procédé employé contre M. Humblot, si ce n'est l'excommunication majeure, avec tous ses effets civils: la déposition du pouvoir et l'incapacité aux emplois publics? Ce que vous reprochez à l'Église catholique d'avoir fait au moyen âge, vous le faites aujourd'hui! (*Bruit à gauche.*)

M. Walter. — Ce que nous lui reprochons, c'est le budget des cultes.

M. l'abbé Gayraud. — Quelques-uns d'entre vous, ou du moins l'un d'entre vous me demandait ce que je pensais de la Déclaration des Droits de l'homme. Et moi, je vous demande à mon tour, non ce que vous pensez, mais ce que vous faites de cette Déclaration.

Oui, que faites-vous de l'article 6 qui dit:

« La loi doit être la même pour tous; tous les citoyens sont égaux à ses yeux, tous sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics »? Ce que vous faites de cet article, demandez-le aux congréganistes et aux fonctionnaires.

M. Marcel Sembat. — Demandez-le à M. Hervé, contre qui vous avez voté l'autre jour!

M. l'abbé Gayraud. — Que faites-vous de l'article 10 qui dit: « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public »?

M. Allemane. — Demandez à M. Leygues ce qu'il en pense.

M. l'abbé Gayraud. — Je ne vous demande pas ce que vous en pensez, mais ce que vous en faites. Pour le savoir, adressez-vous aux congréganistes et aux fonctionnaires!

Enfin, que faites-vous de l'article 17 : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité » ? Qu'avez-vous fait de cet article dans la loi sur les associations ? (*Applaudissements à droite.*)

M. Périllier. — Revenons au budget.

M. l'abbé Gayraud. — Que faites-vous de tous ces principes de notre droit public lorsque vous réclamez le projet de loi sur le stage scolaire ?

Ce que vous faites de la Déclaration des Droits de l'homme, de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, de leur égale admissibilité à tous les emplois publics, du respect de la liberté de conscience, demandez-le à vos fonctionnaires ! (*Applaudissements à droite.*) — *Interruptions à l'extrême gauche.*

M. Gustave Rouanet. — L'égalité n'est pas l'identité. (*Bruit.*)

M. l'abbé Gayraud. — Je n'abuserai pas davantage de la tribune et de votre patience, Messieurs. (*Parlez! parlez! à droite.*) Cependant il faut bien que je m'explique sur les questions que M. Pelletan a traitées ici; si M. Pelletan ne les avait pas introduites dans la discussion, ce n'est pas moi qui l'aurais fait. (*Bruit à gauche.*)

Est-ce moi qui ai donné tout au long lecture de l'un des quatre articles de 1682? N'est-ce pas au contraire M. Pelletan? Or, vous n'avez pas protesté contre l'argumentation de notre collègue; pourquoi ne me permettriez-vous pas d'y répondre ? (*Très bien! très bien! à droite.*)

D'abord je suis fort surpris de voir un homme du talent de notre honorable collègue se faire ici, dans la discussion du budget des cultes, alors qu'il s'agit d'une très haute question politique — de la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, — de le voir, dis-je, se faire une arme de la condamnation des quatre articles de 1682. Mais Louis XIV lui-même, Bossuet lui-même les abandonnèrent, ces quatre fameux articles. Pourquoi l'Eglise ne les aurait-elle pas condamnés? Est-ce à cause de l'article organique qui en impose l'enseignement? Mais vous n'ignorez pas que l'Eglise ne reconnaît pas la force obligatoire de ces articles organiques; par conséquent elle n'est pas liée par eux. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Et enfin, que vous importent ces querelles théologiques et pourquoi les évoquez-vous devant le Parlement? Que vous importe ce que l'Eglise a pensé de la question de savoir si les rois comme les simples citoyens sont soumis à la loi morale et à la loi religieuse? Que vous importe que l'Eglise catholique, en cela opposée à certains théologiens de l'Eglise gallicane, ait soutenu que les rois comme les sujets étaient soumis à la loi morale et religieuse, et qu'elle en ait tiré cette conséquence qu'ils étaient, par l'ordre de Dieu même, soumis au magistère de l'Eglise et à sa juridiction pénale? Qu'est-ce que cela peut vous faire ? (*Bruit à gauche.*)

Pourquoi donc apportez-vous ici de pareilles controverses? Est-ce l'exercice du pouvoir que l'Eglise avait au moyen âge de déposer les rois, de délier les sujets de leur serment de fidélité qui vous

intéresse? Il est certain que l'Eglise ne procédait pas par la guillotine. (*Très bien! très bien! à droite.* — *Exclamations à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. Louis Jourdan. — Elle procédait par les bûchers.

M. Périllier. — Elle se contentait de livrer ses adversaires au bras séculier.

M. Devèze. — Elle les envoyait dans l'autre monde *sine sanguinis effusione.*

M. l'abbé Gayraud. — Si c'est là tout ce que vous lui reprochez, j'avoue que je suis bien insensible à ce reproche.

M. Gustave Rouanet. — Vous n'avez qu'à lire les annales de votre Ordre, et vous verrez comment procédait l'Eglise: par le fer et par le feu!

M. l'abbé Gayraud. — Je ne vois pas ce que vous, Monsieur Rouanet, qui approuvez sans doute les hommes de 1793 et les procédés dont il se sont servis, vous pouvez reprocher à la société chrétienne du moyen âge.

M. Gustave Rouanet. — Je vous dis: relisez les annales de votre Ordre.

M. l'abbé Gayraud. — Je les connais mieux que vous.

M. Chenavaz. — Silence à saint Dominique!

M. le président. — Voilà maintenant les saints qui interviennent dans le budget! (*On rit.*) Je vous en prie, Messieurs, revenons aux affaires du pays et à la question. (*Très bien! très bien!*)

M. l'abbé Gayraud. — Je ne veux pas prolonger le débat et je passe au dernier argument qui nous a été présenté par M. Camille Pelletan.

Notre honorable collègue a cru découvrir une opposition irréductible entre l'Eglise, qui est un gouvernement d'autorité, et l'Etat, qui est, dit-il, le gouvernement de la raison.

Je ne vois pas quelle opposition irréductible existe entre l'autorité et la raison. L'autorité religieuse ne condamne et ne supprime pas plus la raison qu'elle ne condamne et ne supprime la science et la justice naturelle. La raison non plus ne repousse pas et ne condamne pas l'autorité religieuse légitime. Je ne vois donc pas quelle opposition irréductible M. Camille Pelletan a pu établir entre ces deux termes: gouvernement d'autorité et gouvernement de la raison.

Si l'Eglise est un gouvernement d'autorité, elle l'est pour elle-même, en tant qu'elle constitue une société organisée ayant pour objet le bien de la religion. Mais où donc avez-vous vu que l'Eglise ait condamné les formes honnêtes et légitimes des gouvernements dans la société civile?

M. Symian. — Parlez donc des cultes.

M. l'abbé Gayraud. — Notre collègue a donc fait une antithèse brillante; mais ce n'est qu'une antithèse brillante; il n'y a au fond aucune vérité. (*Mouvements divers.*)

Ici M. l'abbé Gayraud pose à M. le président du Conseil une question relative à une circulaire ministérielle récente, concernant l'entrée des reli-

riax dans le clergé séculier ; puis il conclut son discours en ces termes :

Et maintenant, Messieurs, j'ai fini. Je tiens à dire encore, avant de descendre de la tribune, que dans la question politique des rapports de l'Église et de l'État, il est de mauvaise guerre d'apporter des arguments historiques ou théologiques contre la doctrine de l'Église, parce que de pareils arguments n'ont rien à faire dans ce débat, surtout si nos adversaires sont, comme ils prétendent l'être, de vrais et sincères libéraux. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

